

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Finances Locales

Séance du Comité Syndical du 9 octobre 2018 à 18 heures 30

SOUS-DOMAINE :

Marché Public

L'an deux mille dix-huit et le neuf octobre à dix-huit heures trente

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

OBJET :

Ouverture d'un
Marché Public

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Le nombre de
conseillers en service
est de 35

Présents :

CARLES Alain, GALINER Alain, LOPEZ Frédéric, PRADEL
Christophe, VAREILLE Marie-Jeanne, YUS Joseph, ANDRIEU Francis,
BROSSE Christian, JUIN Denis, DE PRADIER D'AGRAIN Armand,
MARCOS Juan Carlos, TOURNIER Guy, BROUSSE Michel, BRUNEL
Christophe, CALMETTES Didier, CASSAN Renée, DELRIEU Jean-
Pierre, CALMONT Régis, RIOU Daniel, VIDAL Pierre, TANNEAU
Gilles.

Rendue exécutoire

Convocation du
Comité en date du :

Absents remplacés :

Guilhem Evelyne remplacée par Chabert Christine

28 septembre 2018

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, CAZENAVE Serge, ROBERT Richard, GIESE
Peter, DARFEUILLE Jérôme, DANJOU Jacques, ROUQUET Alain,
ALRIC Didier, OURLIAC Christian, GUY Raymond, HENNEBELLE
Jean-Luc, MORIN Didier.

Affichage en date du :

28 septembre 2018

Publication de la
présente en date du :

Secrétaire de séance :

Madame VAREILLE Marie-Jeanne.

10 octobre 2018

Délibération n°

20180013

Monsieur le Président expose,
Le marché public actuel de fourniture de bacs ordures ménagères et tri sélectifs se termine en novembre 2018.
Afin de pouvoir équiper les communes du SMICTOM de l'Ouest Audois, nous devons procéder à une nouvelle consultation.
Monsieur Le Président propose de procéder au vote pour mettre en œuvre un nouveau marché public.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 10 octobre 2018

Le Président,


Alain CARLES

